

Commune de Vendlincourt

Procès-verbal de l'Assemblée communale Jeudi 25 juin 2015, 20h00

Lieu : Collège, salle du 1^{er} étage

L'assemblée, convoquée par tous-ménages ainsi que par le Journal Officiel de la RCJU no 20 du mercredi 10 juin 2015, est ouverte par le Président des assemblées, Marcel Challet, devant 10 personnes.

Marie Falbriard et Sabine Faivre-Abdérémane sont nommées scrutateurs.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, l'assemblée peut se dérouler comme prévue sur les convocations.

• **Procès-verbal de la dernière assemblée**

- Aucune demande de modification du PV de l'AC du 28 avril 2015 n'est parvenue au bureau communal. Marcel Challet demande si quelqu'un dans la salle souhaite une modification du PV de la dernière assemblée. Aucun membre de l'assemblée ne se prononçant en ce sens, le Président passe au vote à main levée.

Le Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 avril 2015 est accepté à l'unanimité.

• **Discuter et approuver les comptes 2014 ; voter les dépassements budgétaires ;**

Rapporteurs : Eric Gerber, Conseiller communal et Annick Filipetto, caissière

Cette année, changement de discours ; voici une bonne nouvelle ! En effet, ce soir, les Autorités communales ont le plaisir de vous présenter des comptes 2014 bénéficiaires alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 52'600.-.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'exercice 2014 boucle avec un bénéfice de Fr. 67'850.03 ; de manière générale, le budget 2014 a été bien élaboré. Cette année, les charges liées ont été bien tenues par le Canton; elles n'ont pas explosé ; elles ont même un peu diminué.

Ce bénéfice peut s'expliquer de la manière suivante :

➤ Bénéfice extraordinaire du compte forestier : Fr. 43'278.98.

Nous avons vendu beaucoup de bois de feu et, cette année, les frais d'entretien des forêts ont été répartis sur les autres communes plutôt que sur Vendlincourt.

➤ Impositions :

- + Fr. 26'000.- d'impôts sur le revenu des personnes physiques
- + Fr. 80'000.- d'impôts sur le revenu des personnes morales

➤ Variations d'impôts :

- Fr. 82'000.- pour les personnes physiques
- + Fr. 65'000.- pour les personnes morales

Le bon exercice 2014 nous a permis de procéder à un amortissement sur le patrimoine administratif à raison de Fr. 90'000.- et Fr. 7'200.- spécifiques aux chapitres 11 et 15.

Par une gestion stricte des coûts, le Conseil communal met tout en œuvre pour limiter les charges : beaucoup de postes sont revus légèrement à la baisse mais au bout du compte cela représente vite quelques milliers de francs.

La parole est ensuite donnée à Annick Filipetto. La caissière commente, à l'aide du beamer, les comptes 2014 présentant un bénéfice de Fr. 67'850.03 (voir 'Annexe').

La parole est donnée aux citoyens :

Marcel Challet tient à souligner que dans le compte 111.365 le Conseil communal dispose d'un crédit libre de Fr. 10'000.- qu'il n'a utilisé qu'à raison de Fr. 3'699.20.

EG : les comptes sont bons mais il n'y a pas de quoi fanfaronner ; le résultat du compte forestier est exceptionnel.

Annick Filipetto, poursuit avec la présentation, à l'aide du beamer, des dépassements budgétaires (voir 'Annexe').

Sabine Abdérémane: le dépassement 'participation traitement corps enseignant' c'est quoi exactement? AF: c'est l'ensemble de tous les traitements du corps enseignant pour l'école obligatoire au niveau cantonal.

La parole n'étant plus demandée, la caissière, Annick Filipetto, poursuit avec la vérification des comptes. Elle excuse tous les membres de la commission de vérification des comptes.

Cette dernière n'étant pas représentée ce soir, EG donne lecture du rapport de vérification des comptes daté du 24 juin 2015 et signé par les trois vérificateurs, soit : Chantal Etter, Jean-Paul Henz et Henri Piquerez.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Acceptez-vous les dépassements budgétaires 2014 tels que présentés ?

- **Les dépassements budgétaires 2014 sont acceptés à l'unanimité.**

Acceptez-vous les comptes communaux 2014 présentant un bénéfice de Fr. 67'850.03?

- **Les comptes communaux 2014 présentant un bénéfice de Fr. 67'850.03 sont acceptés à l'unanimité.**

Le Président remercie la caissière pour la bonne tenue des comptes et le Conseil communal pour son travail.

- **Discuter et voter une dépense de Fr. 50'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux dans la cour de l'école primaire, sous réserve de trouver le financement nécessaire à sa réalisation. Donner compétence au Conseil communal pour la recherche de fonds. ;**

Rapporteur : Stéphane Siess, conseiller, à l'aide du beamer

Nous souhaitons vous présenter un projet pour une place de jeux dans la cour d'école primaire car la place actuelle est en piteux état ; elle ne compte plus que deux barres fixes.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Stéphane Siess présente le projet en commençant par le plan de la place qui prévoit les emplacements pour les différents éléments choisis. Les équipements retenus sont : une aire de sécurité sur laquelle seront installés un jeu "combi" avec deux tours, portique double (balançoires), filet de grimpe et toboggan ainsi qu'un jeu à ressort. Sont également prévus : un bac à sable, deux buts de football, un filet de ping-pong métallique (table existante). Un abri qui se trouve actuellement dans la cour de l'ancienne école enfantine complètera ces aménagements. Le tout pour Fr. 50'000.- (*résumé du devis et photos en annexes*).

La parole est donnée aux citoyens :

Annick Filipetto : je tenais à dire 'merci' car cela fait plusieurs années que l'on demande une telle place de jeux mais je déplore le fait que les parents ne soient pas présents ce soir. Ce sera un magnifique lieu de rendez-vous pour enfants et parents.

Sabine Abdérémane: est-ce que les dalles de sécurité prévues au sol tiennent longtemps? SS : elles sont garanties 15 à 20 ans. Il y avait bien une autre possibilité : une matière coulée mais cette variante coûtait trop cher.

EG: quant au financement, nous n'allons pas passer par un emprunt bancaire, nous allons solliciter diverses communes ou associations. On ne connaît donc pas le délai dans lequel ce projet se réalisera ; cela dépendra des dons que nous recevrons. A savoir que pour beaucoup de ces associations, il faut d'abord l'aval de l'assemblée communale pour qu'elles entrent en matière.

Marcel Challet: les Autorités scolaires ont-elles été concertées? SS : non, car j'ai oublié de le faire. Marcel Challet : les instances scolaires décident du site scolaire et de ses infrastructures. CCF: nous allons leur présenter le projet.

SF, chargé de sécurité pour la commune auprès du BPA (Bureau de prévention des accidents) : nous ne pouvons plus utiliser les barres actuelles, une partie a d'ailleurs déjà été enlevée ; elles ne sont plus aux normes.

Sabine Abdérémane: les frais d'installation sont aussi compris dans les Fr. 50'000.-? SS: oui, Fr. 50'000.- c'est le prix total.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote à main levée :

Acceptez-vous une dépense de Fr. 50'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux dans la cour de l'école primaire, sous réserve de trouver le financement nécessaire à sa réalisation. Donnez-vous compétence au Conseil communal pour la recherche de fonds?

L'objet susmentionné, soit : la dépense de Fr. 50'000.- pour l'aménagement d'une nouvelle place de jeux dans la cour de l'école primaire, sous réserve de trouver le financement nécessaire à sa réalisation est accepté à l'unanimité.

• **Divers et imprévus**

Ecopoint

CCF : il y a à peine un mois que l'Ecopoint a été inauguré et il y a déjà des abus: dépôt d'une machine à café, d'un aspirateur, de peinture...

Si cet état de fait devait continuer nous prendrons des sanctions avec la mise en place d'un horaire stricte avec présence d'un surveillant rémunéré. Si la situation ne change pas d'ici la fin des vacances d'été nous devons, effectivement, prendre ces mesures. Un avertissement par tous-ménages parviendra aux citoyens très prochainement.

La parole n'étant plus demandée, le Président des assemblées lève la séance à 20h55.

Le Président
Marcel Challet

La secrétaire
Valérie Tantardini